

DCM 2022 - 02A

**DECISION PORTANT MODIFICATION DES TARIFS DE REDEVANCES D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC APPLICABLE AU 1^{er} JANVIER 2023**

Le Maire de la Ville de Fontenay-aux-Roses,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2022 portant modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que par délibération du 27 juin 2022 précitée, le Conseil Municipal a délégué au Maire la fixation du montant de la redevance sur le domaine public,

Considérant dès lors que plusieurs tarifs peuvent être modifiés par décision du Maire sans faire l'objet d'un vote au Conseil Municipal,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs des redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2023, notamment afin de tenir compte de l'inflation,

Considérant la grille tarifaire, annexée à la présente décision,

DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder à la modification des tarifs de redevances d'occupation du domaine public communal et de fixer ces montants dans la grille tarifaire, annexée à la présente décision

ARTICLE 2 : ces tarifs restent inchangés tant qu'ils n'ont pas été modifiés par une décision ultérieure ;

ARTICLE 3 : sur la location de salles (y compris des équipements sportifs intérieurs), une redevance « contribution-énergie » viendra s'ajouter au prix de location initial, selon les modalités suivantes :

- Occupation occasionnelle (hors association sous convention annuelle) : 10 € par heure, avec application d'un forfait à 50 € à partir de la 5^{ème} heure d'occupation à chaque utilisation, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Occupation par des associations sous convention annuelle : forfait à 50€ pour toutes les associations, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 (une nouvelle redevance sera demandée par la suite).

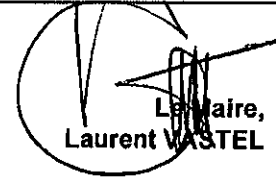
ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses.

ARTICLE 5 : ampliation de la présente décision sera transmise à :

- M. le Préfet,
- Mme. La Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses,

Envoyé en préfecture le 09/01/2023
Reçu en préfecture le 09/01/2023
Publié le **SLO**
ID : 092-219200326-20230102-DCM2023_02A-CC

Fait à Fontenay-aux-Roses **02 JAN. 2023**


Le Maire,
Laurent VASTEL

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture **09 JAN. 2023**

Publication/Affichage le : **11 JAN. 2023**

Pour le Maire et par délégation,


Le directeur Général des Services

Date de mise en ligne : **11 JAN. 2023**

*par délégation
K. Faine*



LOCATION DE SALLES

Envoyé en préfecture le 09/01/2023
 Reçu en préfecture le 09/01/2023
 Publié le 
 ID : 092-219200326-20230102-DCM2023_02A-CC

Salle Espace Jeunes Pierre Bonnard	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week- end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week- end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien / Agents municipaux	387,40 €	473,50 €	538,10 €	450,00 €	550,00 €	624,00 €
Particulier non Fontenaisien	581,00 €	710,20 €	807,10 €	673,00 €	823,00 €	936,00 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	774,80 €	946,90 €	1 076,10 €	897,00 €	1 097,00 €	1 248,00 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par an)	193,60 €	236,80 €	269,00 €	223,00 €	273,00 €	312,00 €
Groupes, associations ou mouvements politiques au-delà d'une fois par mois (1ère location du mois gratuite)	190,50 €	233,00 €		220,00 €	270,00 €	

Salle du Parc	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week- end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week- end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien / Agents municipaux	96,90 €	96,90 €	129,10 €	107,00 €	107,00 €	142,00 €
Particulier Fontenaisien (gouter pour enfants de - de 12 ans le mercredi après-midi)	48,50 €			53,00 €		
Particulier non Fontenaisien	145,30 €	145,30 €	193,60 €	160,00 €	160,00 €	213,00 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	193,60 €	193,60 €	387,40 €	213,00 €	213,00 €	426,00 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	48,50 €	48,50 €	64,60 €	53,00 €	53,00 €	71,00 €
Groupes, associations ou mouvements politiques au-delà d'une fois par mois (1ère location du mois gratuite)	48,50 €	48,50 €		53,00 €	53,00 €	

Envoyé en préfecture le 09/01/2023

Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le



ID : 092-219200326-20230102-DCM2023_02A-CC

Salle Sainte-Barbe	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien	200,00 €	260,00 €	300,00 €	220,00 €	286,00 €	330,00 €
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	489,60 €	707,00 €	731,70 €	539,00 €	778,00 €	805,00 €
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	98,00 €	130,30 €	147,50 €	108,00 €	143,00 €	162,00 €
Groupes, associations ou mouvements politiques au-delà d'une fois par mois (1ère location du mois gratuite)	98,00 €	130,30 €		108,00 €	143,00 €	

Envoyé en préfecture le 09/01/2023

Reçu en préfecture le 09/01/2023

Publié le



ID : 092-219200326-20230102-DCM2023_02A-CC

Salle La Boissière	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	47,80 €	47,80 €	63,70 €	53,00 €	53,00 €	70,00 €

Salle 9-12-13-14 du Château Sainte-Barbe	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Syndic / Copropriété	62,10 €			68,00 €		
Association Fontenaisienne (Gratuit 1 fois par mois)	31,00 €	31,50 €		34,00 €	35,00 €	

Salle de l'Eglise	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Particulier Fontenaisien	95,80 €	95,80 €	127,70 €	120,00 €	120,00 €	160,00 €
Particulier Fontenaisien (tarif goûter pour enfants entre 3 et 12 ans le mercredi après-midi)	48,00 €			80,00 €		
Entreprise / Syndic / Copropriété / Association non fontenaisienne	191,50 €	191,50 €	383,10 €	250,00 €	250,00 €	497,00 €
Particulier non Fontenaisien				187,00 €	187,00 €	249,00 €
Association Fontenaisienne (gratuit une fois par mois)				80,00 €	80,00 €	128,00 €
Groupe Politique (gratuit une fois par mois)				80,00 €	80,00 €	

Salle Polyvalente Gymnase du Parc	Derniers tarifs en vigueur (01/07/2022)			Tarifs au 1er janvier 2023		
	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)	Semaine	Samedi ou Dimanche	Forfait week-end (à partir du vendredi 16h au dimanche 18h)
Syndic / Copropriété	635,00 €	826,00 €	903,00 €	699,00 €	909,00 €	993,00 €
Association Fontenaisienne (gratuit une fois par an)	145,00 €	183,00 €	208,00 €	160,00 €	201,00 €	229,00 €

Rappel :

Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite par mois (selon disponibilité). Cette règle s'applique aux salles du Parc, de l'Eglise et du château Sainte Barbe.

Les associations fontenaisiennes ont droit à une mise à disposition gratuite par an (selon disponibilité) de la salle Pierre Bonnard.

Si la salle est utilisée pour un usage régulier, une convention de mise à disposition doit être établie.

Caution prêt de matériel aux associations (un seul chèque):

- Caution dégâts et perte de matériel - Vidéoprojecteur : 200 €

- Caution dégâts et perte de matériel - Sonorisation : 500 €

Cautions :

Salles de l'église et du Parc : un chèque de 150 euros (couvrant le ménage, le non-respect du règlement intérieur et les dégâts matériels)

Salles Espaces Jeunes, Pierre Bonnard et Sainte Barbe : un chèque de 250 euros (couvrant le ménage, le non-respect du règlement intérieur et les dégâts matériels)

Annulations (sauf cas de force majeur) :

Plus d'un mois avant : 10% de pénalités

Entre un mois et quinze jours : 30% de pénalités

Entre quinze jours et une semaine : 50% de pénalités

Moins d'une semaine : 100% du montant de la location

Redevance « Contribution énergie » :

Ladite redevance viendra s'appliquer comme suit :

- Occupation occasionnelle (hors association sous convention annuelle) : 10 € par heure, avec application d'un forfait à 50 € à partir de la 5ème heure d'occupation à chaque utilisation, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Occupation par des associations sous convention annuelle : forfait à 50€ pour toutes les associations, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 (une nouvelle redevance sera demandée par la suite).

LOCATION EQUIPEMENTS SPORTIFS (tarifs horaires pour une utilisation régulière à l'année) :

Tennis Municipaux	Dernier tarif en vigueur (01/07/2022)			1 er janvier 2023		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
1 court de tennis (comprenant douches et vestiaires)	24,80 €	37,80 €	5,30 €	27,30 €	41,60 €	5,80 €

Stade du Panorama	Dernier tarif en vigueur (01/07/2022)			1 er janvier 2023		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
1 salle de tennis de table (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	39,90 €	60,40 €		43,90 €	66,40 €	
1 Espace sportif hors terrain de football (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	20,50 €	27,10 €		22,60 €	29,80 €	
Douches et vestiaires	5,70 €	6,80 €		6,30 €	7,50 €	

Gymnases des Pervenches et de la Roue	Dernier tarif en vigueur (01/07/2022)			1 er janvier 2023		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
Gymnase des Pervenches 1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	39,90 €	60,40 €		43,90 €	66,40 €	
Gymnase de la Roue 1 Salle polyvalente (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	33,50 €	53,90 €		36,90 €	59,30 €	

Gymnase du Parc	Dernier tarif en vigueur (01/07/2022)			1 er janvier 2023		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
1 halle des sports (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	59,30 €	80,80 €		65,20 €	88,90 €	
1 terrain de rugby engazonné (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	80,80 €	97,00 €		88,90 €	106,70 €	
1 terrain de football synthétique (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	56,70 €	81,00 €		62,40 €	89,10 €	
1 salle bien être (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	49,00 €	70,00 €		53,90 €	77,00 €	
1 salle de musculation (comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	63,00 €	90,00 €		69,30 €	99,00 €	
1 salle polyvalente (pour usage sportif, comprenant l'utilisation de douches et 2 vestiaires)	53,90 €	77,00 €		59,30 €	84,70 €	

Gymnase Jean Fournier	Dernier tarif en vigueur (01/07/2022)			1 er janvier 2023		
	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés	Entreprises de Fontenay-aux-Roses	Entreprises ou associations hors commune	Salarié – ASF Dans le cadre de dispense de cours privés
1 salle de gymnastique (comprenant douches et 2 vestiaires)	39,90 €	60,40 €		43,90 €	66,40 €	
1 dojo - salle arts martiaux (comprenant douches et 2 vestiaires)	32,50 €	51,80 €		35,80 €	57,00 €	
1 salle de danse (comprenant douches et 2 vestiaires)	32,50 €	51,80 €		35,80 €	57,00 €	
1 halle des sports (comprenant douches et 2 vestiaires)	53,90 €	75,40 €		59,30 €	82,90 €	
Tarif horaire de location des gymnases au lycée Saint François d'Assise	20,00 €			20,00 €		
Tarif horaire de location des gymnases au collège des Ormeaux	25,00 €			25,00 €		

Redevance « Contribution énergie » :

Ladite redevance viendra s'appliquer comme suit :

- Occupation occasionnelle (hors association sous convention annuelle) : 10 € par heure, avec application d'un forfait à 50 € à partir de la 5ème heure d'occupation à chaque utilisation, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Occupation par des associations sous convention annuelle : forfait à 50€ pour toutes les associations, du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 (une nouvelle redevance sera demandée par la suite).

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Droits d'occupation du domaine public		2022	2023	Evolution 22/21	Evolution 23/22	
Occupation temporaire d'emplacements de stationnement :						
1- Stationnement de benne, matériel ou engin de chantier	place / jour	14,00 €	14,20 €	1,45%	1,45%	
2- Déménagement	place / jour	14,00 €	14,20 €	1,45%	1,45%	
3- Autres occupations temporaires	place / jour	14,00 €	14,20 €	1,45%	1,45%	
Chantiers de longue durée :						
(droits exigibles en cas de chantiers dont la durée est supérieure à la semaine, la première semaine ne donnant pas lieu à facturation)						
1- échafaudages	le ml/semaine	9,30 €	9,40 €	1,09%	1,09%	
2- appareil de montage de matériaux ou de levage	le ml/semaine	9,30 €	9,40 €	1,09%	1,09%	
3- Autres occupation du domaine public dans le cadre d'un chantiers (y compris baraque de chantier, dépôts de matériaux, matériels ou engins de chantier)	le ml/semaine	9,30 €	9,40 €	1,09%	1,09%	
Occupation commerciale du domaine public :						
1- terrasse de café	fermée	le m ² /an	111,30 €	112,51 €	1,09%	1,09%
	ouverte	le m ² /an	39,40 €	39,83 €	1,03%	1,09%
2-Occupation du domaine public diverses (étalage, publicité)	le m ² /an	39,40 €	39,83 €	1,03%	1,09%	
3 - Chevalet, oriflamme et dispositifs assimilés	l'unité/an	13,00 €	13,10 €	0,78%	0,78%	
4- Vente ambulante	par jour	30,10 €	20,00 €	1,01%	-33,55%	
5- Foires et brocantes	le m ² /jour	2,90 €	2,90 €	0,00%	0,00%	
6- Cirques, manèges et spectacles ambulants	le m ² /jour	0,70 €	0,70 €	0,00%	0,00%	

TOURNAGE DE FILMS

	DERNIERS TARIFS EN VIGUEUR (01/01/2022) TTC	1ER JANVIER 2023 TTC
BATIMENT COMMUNAL (par journée d'occupation de tournage)	1 258,30 €	1 384,10 €
BATIMENT COMMUNAL (par journée d'occupation de préparation et finition)	628,70 €	691,60 €
PERMISSION DE VOIRIE (par journée d'occupation)	419,90 €	461,90 €
STATIONNEMENT CANTINE (par journée d'occupation)	104,50 €	115,00 €
STATIONNEMENT VEHICULES (par journée d'occupation)		
VL	20,90 €	23,00 €
PL	41,90 €	46,10 €
Semi-remorque	52,50 €	57,80 €
Remorque et containers	73,40 €	80,70 €